

Image not found or type unknown



reglementation du littoral

Par **grizzlys**, le **12/10/2009** à **09:26**

Bonjour,

Les Mairies reglementent de plus en plus l'accès à la mer pendant la saison estivale. Les écoles de surf se voient dépendantes de ces mairies pendant les periodes concernées, certaines se voient attribuer une plage suite à l'acceptation de leur dossier selectionné sur des criteres inconnus; les conséquences sont que certaines peuvent travailler alors que d'autres pas car pas d'attribution de plage.

Est-il normal qu'une commune règlemente cette activité privilégiant certaines écoles ?

L'accès à l'océan n'est-il pas libre ?

Quel recours face à une Mairie qui règlemente de façon injuste ?

Merci d'avance.